



## Déclaration de la FSU 91 au CTSD du 7 avril 2013

Ce CTSD s'ouvre après la manifestation d'un fort désaveu de la population vis à vis de la politique suivie depuis bientôt deux ans. C'est la sanction d'une politique qui ne répond pas aux urgences sociales, aux problèmes de chômage et de pouvoir d'achat, aux inégalités sociales et territoriales, aux conditions de travail dégradées et à la précarité.

Hélas, la réponse proposée par le nouveau gouvernement semble prendre le contre pied de ce qui a été exprimé dans les urnes. En voulant faire passer son pacte de responsabilité, il s'engage dans une politique d'austérité qui se fera sur le dos de la protection sociale, des services publics. Les 50 milliards d'économie, cadeau au patronat sans contrepartie ni garantie, risquent fort de remettre en cause les 60 000 postes envisagés en début de quinquennat.

C'est avec une réelle inquiétude que la FSU et le SNUipp-FSU 91 envisagent cette réduction des dépenses publiques. Alors que l'Essonne va recevoir 173 postes supplémentaires, 46.5% de la dotation académique, les indicateurs que sont le P/E et le E/C ne bougeront quasiment pas. Notre département restera avant dernier pour les effectifs moyens en classe et dans les 5 derniers pour le P/E. Les conditions de travail des élèves et des enseignants resteront aussi dégradées. L'école doit rester la priorité des priorités. Il est impensable de sacrifier une génération d'élèves sur l'autel la sacro-sainte barre de 3 % de déficit du Traité de Maastricht.

En ce qui concerne notre département, les mesures spécifiques nous semblent bien timides au regard des besoins du terrain. En outre, nous ne saurions séparer la question de la carte scolaire de celle du mouvement qui va débiter dans 10 jours. Nous voulons savoir s'il y aura des postes bloqués au mouvement à titre définitif, et si oui, combien et où.

Enfin, la question des rythmes est toujours d'actualité. Comment peut-on encore soutenir que cette réforme ne renforcera pas les inégalités territoriales alors qu'au niveau national sont annoncées une baisse de 10 milliards des subventions de l'État aux collectivités territoriales, le financement des TAP par la Caisse d'Allocations Familiales déjà déficitaire et à qui on supprime la part patronale des cotisations et qu'aucun dispositif de péréquation des ressources n'est mis en place entre communes riches et communes pauvres ?

Localement, certaines municipalités ont déjà émis le souhait de modifier les propositions antérieures. Dans beaucoup de communes, les propositions qui vous ont été adressées n'ont pas reçu l'agrément des équipes pédagogiques. C'est pour cela que nous vous demandons de suspendre les projets qui ne font pas accord. Quant au nouveau ministre, il est encore temps pour lui de suspendre l'application du décret, de relancer les négociations et récrire le décret du 24 janvier 2013.